

## REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

En exercice: 70

#### **COMPTE RENDU DES DECISIONS**

#### **CONSEIL DE COMMUNAUTE**

#### **SEANCE DU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017**

Date de la convocation: 08/09/2017 Date d'affichage: 21/09/2017

L'an deux mille dix-sept et le quinze du mois de septembre à quinze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Afférents au conseil de communauté: 71

**ETAIENT PRESENTS:** Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, François BALAZUN, Mireille BANCEL, Jean-Marie BELVEDERE, Claude BLANC, Philippe BONELLI, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Muriel CHABERT, Christophe CHALIER, Henri CHIRIS, Marc COMBE, Magali CONESA, Jean-Louis CONIL, José COTTON, Valérie DAVID, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Jean-Marc DEGIOANNI, Gérard DELHOMEZ, Jean-Marc DELIA, Jacques-Edouard DELOBETTE, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marie GUENOT, Jean-Paul HENRY, Myriam LAZREUG, Robert MARCHIVE, Claude MASCARELLI, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Joël PASQUELIN, Jacques POUPLOT, Anne-Marie PROST-TOURNIER, Gilles RONDONI, Catherine SEGUIN-KURATLE, Jacques VARRONE, Brigitte VIDAL, Christian ZEDET, Jean-Claude ZEJMA.

**ONT DONNE POUVOIR:** Mekia ADDAD à Magali CONESA, Franck BARBEY à Brigitte VIDAL, Claude BOMPAR à Jean-Paul HENRY, Marino CASSEZ à Gérard BOUCHARD, Cyril DAUPHOUD à Claude CEPPI, Fabrice LACHENMAIER à Ismaël OGEZ, Andrée-Claire LIEGE à Jean-Marc DELIA, Florence LUDWIG-SIMON à Anne-Marie PROST-TOURNIER, Christophe MOREL à Dominique BOURRET, Gilles PEROLE à Pierre ASCHIERI, Gilbert PIBOU à Robert MARCHIVE, Roland RAIBAUDI à Marie-Louise GOURDON, Marie-Claude RENARD à Gérard DELHOMEZ, Christiane REQUISTON à Yves FUNEL, André ROATTA à Jacques POUPLOT, Philippe WESTRELIN à Valérie DAVID.

**ETAIENT ABSENTS:** Pierre BORNET, Valérie COPIN, Jean-Marc GARNIER, Gérard MERO, Pascal PELLEGRINO, Patricia ROBIN.

**SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE :** Claude CEPPI après la délibération n°115, Gérard DELHOMEZ après la délibération n°115.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI.

## Approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 30 juin 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

# Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

DP2017_083	Signature d'une convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour le Musée International de la Parfumerie et le Centre hospitalier de Grasse
DP2017_084	Création d'une régie de recettes et d'avances pour le service jeunesse et sport de l'accueil de loisirs d'Auribeau-sur-Siagne
DP2017_085	Conclusion d'une convention de mise à disposition d'une parcelle privée pour la création d'un point de collecte entre Monsieur Antoine BICH et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Le conseil de communauté prend acte des décisions.

# Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

DB2017_024	Demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM) pour le financement de l'achat des photos d'Alain SABATIER pour les collections du Musée International de la Parfumerie
DB2017_025	Crèche La Poussinière - Commune de Peymeinade - Autorisation d'urbanisme
DB2017_026	Crèche L'Etoile des Piou-pious - Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne - Autorisation d'urbanisme
DB2017_027	Marchés publics - Marché à procédure adaptée sans mise en concurrence - Réhabilitation du bâtiment F en hôtel d'entreprises - Lot n°12.1 : Poste de transformation 630kVa - Attribution du marché
DB2017_028	Groupement de commande entre la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour la passation d'un marché public selon une procédure de dialogue compétitif ayant pour objet le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) sur l'Ouest des Alpes-Maritimes - Attribution du marché
DB2017_029	Demandes de subventions à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'Espace Régional Internet Citoyen des Monts d'Azur et de la Cyber-base Vallée de la Siagne

Le conseil de communauté prend acte des décisions.

#### Délibération n°DL2017\_100 : Budget principal 2017 - Décision modificative n°1

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (abstention de Mireille Bancel, Jean-Marc Degioanni, Paul Euzière, Mekia Addad, Magali Conesa, Philippe-Emmanuel De Fontmichel, Stéphane Cassarini, Myriam Lazreug) décide :

 D'APPROUVER la décision modificative n°1 de 2017 du budget principal au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2017 et de l'arrêter comme détaillée cidessous;

	SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Gestionnaire	Chapitre	Fonction	Nature	Libellé	Montant	
JEUNESSE	74	421	7478	SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES (CAF)	25 500,00	
DEPLACE	74	815	7472	SUBVENTIONS DEPARTEMENTS/REGION	4 200,00	
MUSEES	70	3223	7018	AUTRE VENTES DE PRODUITS FINIS	15 000,00	
FINANCES	73	01	7311	ROLE SUPPLEMENTAIRES TH	70 000,00	
FINANCES	77	812	7788	REGULARISATIONS UNIVALOM EX. 2015		
				Total recettes	252 700,00	
DEPLACE	014	815	7489	REVERSEMENTS SUR AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIP.	4 200,00	
JEUNESSE	014	421	7489	REVERSEMENTS SUR AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIP.	25 500,00	
FINANCES	014	01	73925	FPIC	295 000,00	
MUSEES	011	3223	6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES (PRODUITS BOUTIQUES MIP)	15 000,00	
FINANCES	023	01	023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-87 000,00	
	<del>10</del>			Total dépenses	252 700,00	

	SECTION D'INVESTISSEMENT					
Gestionnaire	Chapitre	Fonction	Nature	Libellé	Montant	
FINANCES	021	01	021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	-87 000,00	
EMPLOI	13	523	1321	TROP PERCU SUBVENTION ANRU EAE PEGOMAS	12 780,00	
PATRIMOINE	4582	020	4582022	DMO SALLE POLYVALENTE ESCRAGNOLLES (nouvelle DMO)	300 000,00	
FINANCES	4582	820	4582272	CD06 DOTATION CANTONALE (REGULARISATION CCMA)	34 100,00	
			Total recettes	259 880,00		
FINANCES	4582	820	4582272	REDUCTION TITRE 2016 VC 2010 ANDON	34 100,00	
EMPLOI	13	523	1321	VERSEMENT SUBVENTION ANRU EAE PEGOMAS	12 780,00	
PATRIMOINE	4581	020	4581022	SALLE POLYVALENTE ESCRAGNOLLES (nouvelle DMO)	300 000,00	
MUSEES	23	322	2317	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI / JMIP	-2 000,00	
PATRIMOINE	23	815	2313	CONSTRUCTIONS	-87 000,00	
MUSEES	21	3224	2188	MATERIEL MUSEE JMIP/COFFRES	2 000,00	
				Total dépenses	259 880,00	

- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillées ci-dessus;
- D'ADRESSER la présente délibération et le budget à Monsieur le Sous-préfet de Grasse et à Monsieur le Trésorier principal de Grasse.

Délibération n°DL2017\_101: Avenant n°1 à la convention fixant les conditions du transfert de l'Espace Activités Emploi entre la Commune de Mouans-Sartoux et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER l'avenant n°1, joint en annexe, modifiant les conditions du transfert de l'Espace Activités Emploi entre la Commune de Mouans-Sartoux et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

# Délibération n°DL2017\_102 : Taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom) - Modulation du coefficient multiplicateur

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Jean-Marc Degioanni et Mireille Bancel) décide :

- D'APPLIQUER au montant de la taxe sur les surfaces commerciales un coefficient multiplicateur fixé à 1,10 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018;
- DE NOTIFIER la présente décision à Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques et Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale.

Délibération n°DL2017\_103 : Examen de la demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la société CSF pour son magasin Carrefour Market sis au Tignet pour l'année 2018

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

 DE REJETER la demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2018 de la société CSF pour le magasin Carrefour Market sis au Tignet.

Délibération n°DL2017\_104: Examen de la demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de Monsieur Robert DALMASSO sis à Grasse pour l'année 2018

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

— DE REJETER la demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2018 de Monsieur Robert DALMASSO sis à Grasse.

Délibération n°DL2017\_105: Examen de la demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la société DECATHLON sise à Grasse pour l'année 2018

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

 DE REJETER la demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2018 de la société DECATHLON sise à Grasse. Délibération n°DL2017\_106: Examen de la demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la SCI MAG GRASSE GIFI sise à Grasse pour l'année 2018

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide

— DE REJETER la demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2018 de la SCI MAG GRASSE GIFI sise à Grasse.

Délibération n°DL2017\_107: Examen de la demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la SCI GRASSE 2000 sise à Grasse pour l'année 2018

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

DE REJETER la demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2018 de la SCI GRASSE 2000 sise à Grasse.

Délibération n°DL2017\_108: Examen de la demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la SCI GRASSE 2002 sise à Grasse pour l'année 2018

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

— DE REJETER la demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2018 de la SCI GRASSE 2002 sise à Grasse.

Délibération n°DL2017\_109: Examen de la demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la société LIDL sise au Tignet pour l'année 2018

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

— DE REJETER la demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2018 de la société LIDL sise au Tignet.

Délibération n°DL2017\_110 : Mise en place du télétravail pour la révision générale du Plan local d'urbanisme de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide 🖫

- D'APPROUVER l'instauration du télétravail pour le responsable du service urbanisme règlementaire afin de finaliser la mission du nouveau Plan local d'urbanisme (PLU) de Grasse pour la période du 18 septembre au 31 décembre 2017 ;
- D'APPROUVER la validation des critères et modalités d'exercice de télétravail tels que définis ci-dessus ;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017;

# Délibération n°DL2017\_111 : Mise à jour des indemnités des élus

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue décide :

Abstention: Catherine SEGUIN-KURATLE

Contre: Paul EUZIERE, Mekia ADDAD (pouvoir à Magali CONESA) et Magali CONESA

D'ADOPTER les taux suivants :

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2017

	Taux retenu (en % de l'indice brut terminal)*	Indemnité brute (selon la valeur du point d'indice au 01/07/16)	Nombre de délégués par catégorie	Montant global par l'ensemble des délégués par catégorie	
Président	71,025%	2 732,75 €	1	2 732,75 €	
Premier Vice- président	44,72%	1 720,64 €	1	1 720,64 €	
Vice-présidents	42,09%	1 619,45 €	14	22 672,30 €	
Autres membres du bureau communautaire	27,62%	1 062,70 €	10	10 627,00 €	
TOTAL DES INDEM	TOTAL DES INDEMNITES MENSUELLES				

<sup>\*</sup> soit indice brut terminal = 1022/indice majoré = 826 en 2017

Du 1<sup>er</sup> février au 30 septembre 2017

	Taux retenu (en % de l'indice brut terminal)*	Indemnité brute (selon la valeur du point d'indice au 01/02/17)	Nombre de délégués par catégorie	Montant global par l'ensemble des délégués par catégorie	
Président	71,025%	2 749,15 €	1	2 749,15 €	
Premier Vice- président	44,72%	1 730,96 €	1	1 730,96 €	
Vice-présidents	42,09%	1 629,16 €	14	22 808,24 €	
Autres membres du bureau communautaire	27,62%	1 069,11 €	10	10 690,10 €	
TOTAL DES INDEM	TOTAL DES INDEMNITES MENSUELLES				

<sup>\*</sup> soit indice brut terminal = 1022/indice majoré = 826 en 2017

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2017

	Taux retenu (en % de l'indice brut terminal)*	Indemnité brute (selon la valeur du point d'indice au 01/02/17)	Nombre de délégués par catégorie	Montant global par l'ensemble des délégués par catégorie	
Président	70,60%	2 732,67 €	1	2 732,67 €	
Premier Vice- Président	44,45%	1 720,50 €	1	1 720,50 €	
Vice-présidents	41,84%	1 619,47 €	14	22 672,58 €	
Autres membres du bureau communautaire	27,46%	1 062,88 €	10	10 628,80 €	
TOTAL DES INDEMN	TOTAL DES INDEMNITES MENSUELLES				

<sup>\*</sup> soit indice brut terminal = 1022/indice majoré = 826 en 2017

### A compter du 1er janvier 2018

	Taux retenu (en % de l'indice brut terminal)*	Indemnité brute (selon la valeur du point d'indice au 01/02/17)	Nombre de délégués par catégorie	Montant global par l'ensemble des délégués par catégorie
Président	70,26%	2 732,68 €	1	2 732,68 €
Premier Vice- président	44,24%	1 720,66 €	1	1 720,66 €
Vice-présidents	41,64%	1 619,54 €	14	22 673,56 €
Autres membres du bureau communautaire	27,32%	1 062,58 €	10	10 625,80 €
TOTAL DES INDEMNI	37 752,70 €			

<sup>\*</sup> pour information, le 1<sup>er</sup> janvier 2018 : indice brut = 1027/indice majoré = 830

- D'APPROUVER la mise à jour automatique des indemnités des élus ci-dessus en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique et de la valeur du point à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018;
- DE DIRE que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2017 et suivants.

#### Délibération n°DL2017\_112 : Création d'un poste de cabinet

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (abstention de : Mireille Bancel, Jean-Marc Degioanni, Paul Euzière, Mekia Addad, Magali Conesa, Philippe-Emmanuel De Fontmichel, Stéphane Cassarini, Myriam Lazreug) décide :

- DE CREER un emploi de cabinet (conseiller technique) à temps complet ;
- DE METTRE A JOUR le tableau des effectifs ;
- D'INSCRIRE pour ce poste et pour la durée du mandat au chapitre 012, article 6413, les crédits nécessaires, dans le respect des règles de plafond ci-dessus mentionnées.

#### Délibération n°DL2017\_113 : Indemnité de départ volontaire

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les conditions d'attribution de l'indemnité de départ volontaire allouée aux agents qui quittent définitivement la fonction publique territoriale dans le cadre d'une restructuration de service ci-dessus énoncées ;
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2017 et suivants.

## Délibération n°DL2017\_114 : Tableau des effectifs n°16 - Création, suppression et mise à jour d'emplois

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE CREER les 29 postes suivants (26 à temps plein et 3 à temps non complet) :
- 3 attachés principaux (A)
- 1 adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe (C)
- 5 auxiliaires de puériculture principales de 1<sup>ère</sup> classe (C)
- 2 agents sociaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 25h00 (C) 4 adjoints d'animation principaux de 2<sup>ème</sup> classe (C)
- 1 animateur (B)
- 3 adjoints administratifs (C)
- 9 adjoints techniques (C)
- 1 adjoint d'animation à temps non complet 20h00 (C)
- DE PREVOIR de supprimer les 16 postes suivants par une prochaine délibération du conseil de communauté après avis du comité technique :
- 3 attachés (A)
- 1 adjoint du patrimoine (C)
- 5 auxiliaires de puériculture principales de 2<sup>ème</sup> classe (C)
- 2 agents sociaux à temps non complet 25h00 (C)
- 4 adjoints d'animation (C)
- 1 adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe (C)
- DE SUPPRIMER 2 postes : 2 adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe (C) conformément à l'avis favorable du comité technique du 22 juin 2017 et à la délibération du 30 juin 2017;
- D'APPROUVER le tableau des effectifs modifié n°16 ci-dessous ;
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2017 et suivants, au chapitre 012;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

#### EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET POUR LA CAPG

Cadres d'emplois	Grades	Emplois existants	Création ou	Emplois
Caures d'empiois	Grades	tableau 15	suppression	tableau 16
Emploi de cabinet	Directeur de cabinet	1	0	1
Emplois fonctionnels	DGS	1	0	1
	DGA	2	0	2
	Filière adr	ministrative		
Attaché	Attaché hors classe	2	- 0	2

	Directeur	2	0	2
	Attaché principal	4	+3	7
	Attaché Attaché	24	0	24
	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup>	24	- 0	24
	classe	6	0	6
Rédacteur	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	6	0	6
	Rédacteur	15	0	15
	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	0	3
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	25	0	25
	Adjoint administratif	48	+3	51
	Filière techr	nique		14.71-0-0-0-0
Ingénieur en chef	Ingénieur en chef de classe normale	1	0	1
To a factoria	Ingénieur principal	4	0	4
Ingénieur	Ingénieur	7	0	7
	Technicien principal de 1ère classe	4	0	4
Technicien	Technicien principal de 2ème classe	11	0	11
	Technicien	4	0	4
	Agent de maitrise principal	3	0	3
Agent de maitrise	Agent de maitrise	13	0	13
	Adjoint technique principal de 1ère classe	8	0	8
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	25	0	25
	Adjoint technique	72	+9	81
	Filière anim	ation		
Animateur	Animateur principal de 1ère classe	2	0	2
, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	Animateur	5	+1	6
	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	1
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6	+4	10
	Adjoint d'animation	56	0	56
	Filière spor			
Conseiller des APS	Conseiller principal des APS	0	0	0
	Educateur des APS principal de 1ère classe	7	0	7
Educateur des APS	Educateur des APS principal de 2ème classe	2	0	2
	Educateur des APS	15	0	15
	Filière sanitaire	et sociale		
Puéricultrice	Puéricultrice de classe normale	4	0	4
Infirmier en soins	Infirmier en soins généraux hors classe	1	0	1
généraux	Infirmier en soins généraux de classe normale	1	0	1
Educateur de jeunes	Educateur principal de jeunes enfants	3	0	3
enfants	Educateur de jeunes enfants	3	0	3
	Assistant socio-éducatif	<del>-</del>		

	Assistant socio-éducatif	1	0	1
	Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	+5	6
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	24	0	24
Agent social	Agent social	3	0	3
ATSEM principal de 2ème classe		1	0	1
	Filière culti	urelle		
Conservateur	Conservateur	1	0	1
Attaché de conservation	Attaché de conservation	3	0	3
Bibliothécaire	Bibliothécaire	1	0	1
	Assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe	1	0	1
Assistant de conservation du patrimoine	Assistant de conservation du patrimoine principal de 2ème classe	3	0	3
	Assistant de conservation du patrimoine	3	0	3
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5	+1	6
	Adjoint du patrimoine	28	0	28
T(	OTAL	473	26	499

# EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET DE LA CAPG

Cadre d'emploi	Grade	Temps hebdo	Emplois existants tableau 15	Création ou suppression	Emplois tableau 16
	Filière adn	ninistrative			
Attaché	Attaché	24h30	0	0	1
	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	19h00	0	0	1
Rédacteur	Rédacteur	27h00	0	0	1
	Rédacteur	21h00	1	0	1
	Rédacteur	17h30	1	0	1
A disint administratif	Adjoint administratif	28h00	1	0	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif	21h00	1	0	1
	Filière te	echnique			
Ingénieur	Ingénieur en chef de classe normale	12h15	1	0	1
Technicien	Technicien	24h30	1	0	1
Adiaint tooknisus	Adjoint technique de	20h00	1	0	1
Adjoint technique	Adjoint technique de	25h00	1	0	1
	Filière a	nimation			
	Adjoint d'animation	8h00	5	0	5
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	10h00	1	0	1
	Adjoint d'animation	17h30	2	0	2
	Adjoint d'animation	18h00	4	0	4
	Adjoint d'animation	20h00	0	+1	1
	Adjoint d'animation	22h00	3	0	3
	Adjoint d'animation	25h00	1	0	1
	Adjoint d'animation	30h00	1	0	2
	Adjoint d'animation	32h00	1	0	1
	Filière sanita	ire et socia	le		
Agent social	Agent social principal	25h00	0	+2	2

	2 <sup>ème</sup> classe				
	Agent social	2h30	1	0	1
	Agent social	7h00	1	0	1
	Agent social	12h00	2	0	2
	Agent social	15h00	7	0	7
	Agent social	17h30	4	0	4
	Agent social	20h00	4	0	4
	Agent social	25h00	3	0	3
	Filiè	re culturelle			
Professour d'ansaignement	Professeur				
Professeur d'enseignement artistique	d'enseignement	1h00	1	0	1
	artistique				
TOTAL		53	3	56	

## **AUTRES**

### Vacataires

Types de vacation	Durée	Forfait brut
Visite guidée musée	2h00	40 €
Majoration visite en langue étrangère ou langue des signes		+ 20 % 48 €
Majoration dimanche/jour férié/nuit		+ 20% 48 €
Majoration visite en langue étrangère/langue des signes + dimanche/jour férié/nuit		+40% 56 €

### Activités accessoires

Poste	Temps de travail	Indemnité brute	
Maître-nageur sauveteur BEESAN	Complet Juin à septembre	88,60 % du grade d'éducateur des activités physiques et sportives au 11 <sup>ème</sup> échelon	
Conseiller des APS	Non complet 6h00 par semaine	328,80 €	
Médecin	Non complet 4h00 par semaine	393,97 €	
2 agents pour missions de vérification et de mise en forme des dossiers de logement	Non complet 6h00 par semaine	383,61 €	
Chargé de mission projet de territoire	Non complet 7h00 par semaine	20% du 6 <sup>ème</sup> échelon d'attaché	
Chargé de mission contrôle de gestion	Non complet 5h15 par semaine	15% du 12 <sup>ème</sup> échelon d'attaché	

# EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET DE LA REGIE DES TRANSPORTS SILLAGES

Cadres d'emplois	Grades	Emplois existants tableau 14	Création ou suppression	Emplois tableau 15
	Filière administrative			
Attaché	Directeur	1	0	1
D / da ataura	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe 1		0	1
Rédacteur	Rédacteur	1	0	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	0	2
	Adjoint administratif	2	0	2
	Filière technique			
Ingénieur	Ingénieur principal	1	0	1
Agent de maitrise	Agent de maitrise principal	1	0	1
	Agent de maitrise	1	0	1

Adjoint technique	Adjoint technique	7	0	7
130	TOTAL	17	0	17

#### EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET DE LA REGIE DES TRANSPORTS SILLAGES

Cadre d'emploi	Grade	Temps hebdo	Emplois existants tableau 14	Création ou suppression	Emplois tableau 15
	Filière	technique			
Adjoint technique	Adjoint technique de	25h00	1	0	1
	Filière	animation		×	
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	12h30	1	0	1
	Adjoint d'animation	15h00	1	0	1
TOTAL			3	0	3

Délibération n°DL2017\_115: Avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'association Initiative Terres d'Azur pour la mise à disposition de locaux, de services et de biens matériels

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue décide :

Contre: Stéphane CASSARINI et Myriam LAZREUG

- D'APPROUVER l'avenant à la convention d'objectifs et de financement, joint en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'association Initiative Terres d'Azur pour la mise à disposition de locaux, de services et de biens matériels;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'association Initiative Terres d'Azur.

Délibération n°DL2017\_116 : Convention de mise à disposition des locaux du Bayle entre la Commune d'Auribeau-sur-Siagne et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour l'exercice des compétences jeunesse et numérique

La délibération est reportée à une prochaine séance

Délibération n°DL2017\_117: Exemption des dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) pour la période 2018-2019 des communes de Saint-Cézaire-sur-Siagne et de Saint-Vallier-de-Thiey

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE PROPOSER la mise en œuvre de la procédure d'exemption du dispositif SRU pour la période 2018-2019, pour la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, et par anticipation pour celle de Saint-Vallier-de-Thiey;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

Délibération n°DL2017\_118 : Opération d'acquisition en VEFA de 15 logements locatifs sociaux - Résidence « Le Clos des Oliviers » à Grasse - Garantie d'emprunt CDC accordée à l'ESH Logirem - Contrat de prêt n°65593

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la mise en place de la garantie totale d'emprunt, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°65593, joint en annexe, faisant partie intégrante de la présente délibération;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêt signé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Logirem;
- D'ETABLIR une convention de garantie d'emprunt, jointe en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et Logirem ;
- D'ETABLIR une convention de réservation de logements, jointe en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et Logirem;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

Délibération n°DL2017\_119: Opération d'acquisition-amélioration de un logement locatif social financé en PLAI - 2 place de la Placette à Grasse - Garantie d'emprunt CDC accordée à la Foncière d'Habitat et Humanisme - Contrat de prêt n°64834

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la mise en place de la garantie totale d'emprunt, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°64834, joint en annexe, faisant partie intégrante de la présente délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêt signé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Foncière d'Habitat et Humanisme ;
- D'ETABLIR une convention de garantie d'emprunt, jointe en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Foncière d'Habitat et Humanisme ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention de garantie d'emprunt ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

Délibération n°DL2017\_120: Subvention de fonctionnement accordée à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes (ADIL 06) pour l'année 2017

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes (ADIL 06), pour l'année 2017, à hauteur de 15 000,00 € ;
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017, au chapitre 65, sous rubrique 70, nature 6574;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

Délibération n°DL2017\_121: Opération de réhabilitation de 321 logements locatifs sociaux - Résidences Panoramont, Virgile Barel 1, Virgile Barel 2 et Joseph Delorme à Grasse - Garantie d'emprunt CDC accordée à l'ESH LOGEO MEDITERRANEE - Contrat de prêt n°58559

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la mise en place de la garantie totale d'emprunt, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°58559, joint en annexe, faisant partie intégrante de la présente délibération;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêt signé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'ESH LOGEO MEDITERRANEE ;
- D'ETABLIR une convention de garantie d'emprunt, jointe en annexe, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'ESH LOGEO MEDITERRANEE ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention de garantie d'emprunt ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

#### Délibération n°DL2017\_122 : Convention de partenariat avec l'association Air PACA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER la convention de partenariat, jointe en annexe, à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'association Air PACA;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention;
- DE DIRE que la dépense correspondante de 23 253,00 euros est prévue au budget 2017.

# Délibération n°DL2017\_123 : Adhésion à l'association des communes forestières des Alpes-Maritimes (COFOR 06) pour l'année 2017

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE DESIGNER :
- Monsieur Christian ZEDET en tant que représentant titulaire
- Madame Anne-Marie DUVAL en tant que représentant suppléant
- DE NOTIFIER la présente délibération à l'association des communes forestières des Alpes-Maritimes (COFOR 06).

Délibération n°DL2017\_124: Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) - Dissolution du Syndicat intercommunal de la Siagne et de ses affluents (SISA)

La délibération est reportée à une prochaine séance.

Délibération n°DL2017\_125: Modification des statuts du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du moyen pays des Alpes-Maritimes (SMED)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le projet de modification des statuts du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du moyen pays des Alpes-Maritimes, joint en annexe;
- DE NOTIFIER la présente délibération à Monsieur le Président du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du moyen pays des Alpes-Maritimes.

Délibération n°DL2017\_126 : Demande d'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Fayence au Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du moyen pays des Alpes-Maritimes

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide

- D'APPROUVER l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Fayence à la compétence n°2 du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du moyen pays des Alpes-Maritimes;
- DE NOTIFIER la présente délibération à Monsieur le Président du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du moyen pays des Alpes-Maritimes.

# Délibération n°DL2017\_127 : Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- DE PRENDRE connaissance du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice de la compétence de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, joint en annexe;
- D'EXAMINER les conditions d'exécution du service public d'élimination des déchets, d'en prendre acte et de les approuver ;
- DE NOTIFIER la présente délibération aux maires des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et aux services de police nationale et de gendarmerie.

Délibération n°DL2017\_128 : Approbation de la création d'un espace de vie sociale sur le territoire du haut pays grassois - Validation de la structure porteuse et du plan de financement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité décide 🖫

 DE S'ENGAGER dans la démarche de création d'un espace de vie sociale itinérant sur le haut pays grassois selon le plan de financement prévisionnel défini ci-dessous et conformément au contrat de ruralité;

CAF
 Etat
 CAPG
 24 000 €
 14 000 €
 10 000 €

(5 000 € subvention à Harjès et 5 000 € de valorisation action/ingénierie CAPG)

— MSA 2 000 €

- D'APPROUVER le portage de cette phase de préfiguration par l'association Harjès ;
- D'AUTORISER le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 €
   à l'association Harjès, inscrite au chapitre 65;
- DE SOLLICITER le concours de l'ensemble des partenaires susceptibles de venir en appui à ce projet, tels que l'Etat, la CAF, la MSA, etc.;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président lève la séance à dix-sept heures et vingt-cinq minutes.

Fait à Grasse, le 21 septembre 2017

Le Président

Qu.

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental

des Alpes-Maritimes

Communauté d'agglomération du Pays de Grasse Compte rendu des décisions du conseil de communauté du 15 septembre 2017

